

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/24 DU 11 OCTOBRE 2019 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DU PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Traité instituant l'Organisation Mondiale du Commerce;

Vu le Protocole portant Amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1: La République du Burundi ratifie le Protocole portant Amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Article 2: La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 11 Octobre 2019

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION
CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.-



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DU PROTOCOLE
PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIETE
INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE

NOUS, PIERRE NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné le Protocole portant Amendement de l'Accord sur les aspects des
droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, signé à Genève le 6
décembre 2005;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions
conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons que ledit Protocole est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du
Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 11 Octobre 2019

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION
CIVIQUE ET GARDE-DES-SCEAUX,

Aimee Laurentine KANYANA.-

